



COMMUNE  
DE SANCEY (DOUBS)

12 rue du 7 septembre 1944  
25430 SANCEY  
Tél. 03 81 86 32 60  
[mairie.sancey@orange.fr](mailto:mairie.sancey@orange.fr)

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 11 février à 20h**  
**Salle de mairie**

Le conseil municipal de la commune de SANCEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans les conditions définies, sous la présidence de **Frédéric CARTIER**, maire de SANCEY.

Présents : Thierry BIGUENET, Yves BRAND, Frédéric CARTIER, Jeanne-Antide CANTIN, Christiane COUR, Guy DEFRASNE, Danièle DROMARD, Damien GRAIZELY, Philippe JOUILLEROT, Karine MANFROI, Catherine MARANDET, Eric NOIROT, Béatrice RENARD, Virginie RENOUD, Dominique ROUHIER, Stéphanie ROUSSEY.

Absents excusés : Alvine GROSJEAN a donné procuration à Karine MANFROI  
Jean-Charles POUX a donné procuration à Dominique ROUHIER jusqu'à son arrivée (Point 07 de l'ordre du jour)

*Secrétaires de séance* : Yves BRAND et Jeanne-Antide CANTIN sont nommés secrétaires de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00, procède à l'appel des membres du Conseil municipal et propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- |  |
|--|
| <p>➤ <b>Validation à l'unanimité des 19 membres présents ou représentés pour</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Ajout d'un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 11 février 2022 à 20h00</b></li></ul> |
|--|

ORDRE DU JOUR :

- 01 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 décembre 2021
- 02 - Vente de terrain (C221 La Baume)
- 03 - Gestion financière, demande d'application du régime forestier
- 04 - Modalités de fonctionnement 1<sup>er</sup> exercice budget annexe eau potable
- 05 - Bail et Loyer logement 63 Grande rue
- 06 - Reversement par le SYDED d'une fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)
- 07 - Demande de subventions
- 08 - Assistance technique relative à la passation d'un contrat de Délégation du Service Public (DSP) et à la clôture du contrat actuel pour la commune
- 09 - Diagnostic sécurité routière vitesse
- 10 - Affaires diverses  
Point Travaux Rue De Lattre de Tassigny
- Ajout d'un point à l'ordre du jour :
- 11 - Avenant prolongation date d'échéance travaux

## **01- Approbation du procès-verbal de la réunion**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Le PV de la réunion du 22 décembre 2021 20H00  
En l'absence d'observation, il considère le compte rendu approuvé.

## **02- Vente de terrain (C221 La Baume)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande d'achat de la parcelle communale C221 de 239m<sup>2</sup>, parcelle enclavée dans le site de La Baume. Ce site est en cours d'acquisition à l'EPF par un porteur de projet privé, à but économique.

Monsieur le Maire propose de vendre ce terrain pour un montant de 100,00 €

Monsieur Yves BRAND ne souhaite pas prendre part au vote

- **Délibération : Validation à l'unanimité des 18 membres présents ou représentés pour**
- **Valider la vente de terrain, parcelle C221, surface 239 m<sup>2</sup> pour un montant de 100,00 €**
  - **Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

## **03 - Gestion financière, demande d'application du régime forestier**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le projet de demande d'autorisation de faire appliquer le régime forestier aux parcelles cadastrales C909 au lieu-dit Le Sapelot d'une contenance de 0,6507 ha.

Les parcelles ou parties de parcelles citées ci-dessus sont parfaitement bornées et délimitées. Elles ne peuvent donc faire l'objet d'aucune contestation. Les motifs de la demande sont les suivants :

- Compensation distraction en parcelle C817
- Amélioration de la structure foncière de la forêt, par résorption d'une enclave.

- **Délibération : Validation à l'unanimité des 19 membres présents ou représentés pour**
- **Valider la demande de Compensation distraction du Régime Forestier parcelle C817, Amélioration de la structure foncière de la forêt, par résorption d'une enclave sous conditions de retrait du régime forestier de la parcelle du Plat de Teigne devant l'objet de la compensation avec la Zone d'activité.**
  - **Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

## **04 - Modalités de fonctionnement 1<sup>er</sup> exercice budget annexe eau potable**

### **Budget annexe du 01/01/22 au 30/04/2022 (date vote du budget)**

L'arrêté préfectoral n° 25-2022-01-17-00001 du 17 janvier 2022 acte la compétence de la CCPSB depuis le 1er janvier 2022 en matière d'eau potable.

Les projets de convention de délégation de la compétence ont été approuvés de manière concordante par délibération du conseil communautaire CCPSB et par délibération du conseil municipal de SANCEY

L'article L. 1612-1 du CGCT prévoit notamment la possibilité de procéder au recouvrement des recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Considérant,

- La nécessité de clôturer le budget annexe 2021 et de créer un nouveau budget annexe pour retracer les flux de la convention de délégation ;
- Que ce nouveau budget annexe ne dispose pas au 1er janvier 2022 d'une identification nationale permettant sa création ;

- Que le 1er budget eau potable à délibérer par la commune pour retracer les flux de la convention de délégation n'est pas donc intervenu au 1er janvier 2022 ;
- Que la référence au budget précédent faite par l'article L. 1612-1 du CGCT, est celle du budget communal 2021 eau potable préexistant ;

- **Délibération : Validation à l'unanimité des 19 membres présents ou représentés pour**
- **Autoriser, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'exploitation entrant dans le champ de la convention de délégation, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.**

## **05 - Bail et Loyer logement 63 Grande rue**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande de location de l'appartement situé au 63 bis 1<sup>er</sup> étage Grande Rue. Les travaux de rénovation suite dégâts des eaux seront terminés pour le 15 février 2022. L'installation fibre sera réalisée à la charge du nouveau locataire qui demandera le transfert de son abonnement de son ancien logement à son nouveau logement 63 bis 1<sup>er</sup> étage Grande Rue

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer à 400 €, charges non-comprises.

- **Délibération : Validation à l'unanimité des 19 membres présents ou représentés pour**
- **Valider la demande location de l'appartement situé au 63 bis 1<sup>er</sup> étage Grande Rue, montant du loyer 400,00€ + charges, à compter du 01/03/2022 ;**
  - **Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

## **06 - Reversement par le SYDED d'une fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)**

Le Comité Syndical du SYDED, lors de ses séances du 2 avril 2021 et 17 décembre 2021, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de 8,5 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2 000 habitants ;
- Reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE), une fraction égale à 25 % du montant de la taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à celle du SYDED, et ce avant le 1<sup>er</sup> juillet pour application au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante ;
- Monsieur Le Maire propose d'accepter le reversement par le SYDED à la Commune, d'une fraction égale à 25 % du montant de Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

- **Délibération : Validation à l'unanimité des 19 membres présents ou représentés pour**
- **Accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 25 % du montant de Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;**
  - **Donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

## **07 - Demandes de subventions**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée :

- Le courrier (28/12/2021) de Monsieur LABAYS Didier, Président de l'UL des Portes du Haut Doubs, Croix Rouge 25800 Valdahon sollicitant la commune pour une demande de subvention pour assurer les missions qui incombent à la Croix Rouge, entre autres une distribution alimentaire.
- Le courrier de Monsieur Didier Grenot Président du comité local du Souvenir Français Sancey-Belleherbe qui nous sollicite : pour une subvention de 0,25€ / habitant, soit 334.50€ (1 338 habitants)
- Monsieur Le Maire propose :
  - une subvention de 100,00 € pour la Croix Rouge
  - une subvention de 334,50 € pour le Souvenir Français

### **Délibération : Validation**

- octroyer une subvention de 100,00 € pour la Croix Rouge **Vote : 1 contre, 1 abstention, 17 pour**
- octroyer une subvention de 334,50 € pour le Souvenir Français : **Vote : 19 pour**

- **Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

## **08 - Assistance technique relative à la passation d'un contrat de Délégation du Service Public (DSP) et à la clôture du contrat actuel pour la commune**

Assistance technique relative à la passation d'un contrat de DSP et à la clôture du contrat actuel pour la Commune de SANCEY, Missions intellectuelles :

La Communauté de Communes du Pays de Sancey – Belleherbe (CCPSB) a pris la compétence Eau Potable depuis le 01/01/2022. Parallèlement, une convention de délégation de compétences du service public de l'eau entre la CCPSB et la Commune a été signée et validée par la préfecture le 24/01/2022. La Commune exerce la compétence « eau » au nom et pour le compte de la CCPSB jusqu'au 1er juillet 2026 et gère l'exploitation sur son territoire.

D'autre part, la CCPSB a délibéré le 16/12/2021 sur le choix du futur mode de gestion du service d'eau potable de la Commune de Sancey, à savoir l'affermage par le biais d'une DSP.

La Commune de Sancey est en Délégation de Service Public avec la société GAZ et EAUX depuis le 1er janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2022.

La Commune souhaitant lancer un marché pour une assistance technique relative à la passation du futur contrat, 3 entreprises ont été consultées : Jean Pierré GERVAIS, Collectivité Conseil , ARTELIA

2 réponses :

1 / ARTELIA - Offre à 10 200,00 € HT

2/ Collectivité Conseil – Offre à 9 375,00 € HT

Après échanges et débats, l'Assemblée décide de retenir l'entreprise la mieux disante, soit Collectivité Conseil.

- **Délibération : Validation à l'unanimité des 19 membres présents ou représentés pour**
- **Valider l'offre d'Assistance technique relative à la passation d'un contrat de Délégation du Service Public (DSP) et à la clôture du contrat actuel pour la commune, de l'Entreprise Collectivité Conseil, pour un montant de 9 375,00 € HT**
- **Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

## 09 - Diagnostic sécurité routière vitesse

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour une réflexion sur l'amélioration de la « sécurité routière, entrée et traversée de l'agglomération »

« De Guide Aménagement de sécurité en agglomération : "... Les élus locaux, confrontés à une inquiétude des riverains d'une route en traversée d'agglomération doivent, dans un premier temps, cerner la problématique. Il s'agit d'analyser les données existantes en matière d'accidentologie, d'observer les comportements des différents usagers, de mesurer les vitesses et d'identifier les projets communaux en cours ou à venir. Ce diagnostic permet de définir les potentialités du site étudié. Cette phase consiste en la réalisation d'un recueil de données de terrain et des documents d'urbanisme, puis d'une analyse technique afin d'obtenir une synthèse des problématiques de sécurité routière propres à la commune étudiée ..... " »

- vitesse anormalement élevée constatée : accès route de Besançon, route de Surmont : en réflexion : mise en place de feux pédagogiques, chicanes, rétrécissement de la chaussée par des trottoirs (onéreux)...

- « Cédez le passage » place Jeanne d'Arc : très dangereux : le passage piétons à droite après le carrefour est caché par des panneaux puis par des arbustes : Mr Le Maire propose de modifier la signalisation « Cédez le passage » par un STOP, et dans l'urgence, de demander l'autorisation immédiate au Département.

- Réfléchir également à déplacer les croix se trouvant aux carrefours rue Prahy/RD464 et rue Prahy/rue Arbey et modifier la signalisation autour du Tilleul rue St Mauris/rue Arbey et rue St Mauris/rue de la Paix RD462

## 10 – Aménagement du quartier du Long – Voies actives à Sancey

### Avenant prolongation date échéance des travaux

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée de la demande de l'entreprise CLIMENT TP de reporter l'échéance de fin de travaux au 30/04/2022. La date d'échéance d'exécution des travaux prévue au 06 janvier 2022 n'a pas pu être respectée du fait des intempéries, des conséquences liées au Covid, et à des problèmes d'approvisionnement.

Monsieur le Maire propose de reporter l'échéance de fin de travaux au 30 avril 2022.

- |   |
|---|
| <p>➤ <b>Délibération : Validation à l'unanimité des 19 membres présents ou représentés pour</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Valider la date de délai supplémentaire au 30/04/2022</b></li><li>• <b>Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.</b></li></ul> |
|---|

## 11 - Affaires diverses

### **a) Point Travaux Rue De Lattre De Tassigny**

Mr Guy DEFASNE expose les travaux restants à réaliser rue de Lattre de Tassigny : places de parking, aménagement paysager, bancs...et donne la parole à Mr Jean-Charles POUX pour évoquer le taux de subvention qui devrait atteindre 80%.

**b) Matériel informatique Mairie :** l'Installation du serveur et nouveaux PC est prévue le 14 et 15/02/22.

**c) CR visio DATER du 08/02/2022 :**

Mme Christiane COUR et Yves Brand ont participé à la visio Dater fait CR : c'est une convention, qui pour l'instant n'existe que dans le Doubs depuis 2019, entre la gendarmerie et divers organismes (Pêche, chasse...) sensibilisés par l'environnement et présents sur le terrain. Ces référents, qui ne sont pas assermentés, signalent à la gendarmerie tous faits d'incivilité commis dans la nature : dépôt d'ordures sauvages, pollution de l'eau....

Même si les retours sont peu nombreux, avoir connaissance de la liste de ces référents permet d'avoir des correspondants pour la Mairie.

**Tour de table**

- Dates à retenir :

- élections : 10 et 24 avril / 12 et 19 juin
- Inauguration parcours Ste J. Antide : dimanche 22 mai
- Fête des mères : voir la dispo de la MTL
- Point recensement : doit être clôturé pour le 19 février ; manque encore 15% des réponses. Pour information, 66 % des réponses ont été effectuées en ligne (via Internet).
- Concours de maisons fleuries : dossiers envoyés par voie postale début février (bon d'achat, diplôme)
- Opération brioches (ADAPEI) : du 04 au 08 avril 2022
- Point anniversaires Anciens : - 95 ans Madame Marie-Rose PIRANDA – 95 ans Madame Augusta CHAMBON (une fleur leur a été apportée sur le pas de porte)
- Commission Cadre de Vie : aura lieu le 08 mars à 20H
- Dans le cadre des Restos du Cœur, un bénévole donne des cours d'alphabétisation à un usager ne parlant pas le français.
- Passage piéton carrefour Maximarché mal éclairé. Pour information, l'éclairage place Jeanne d'Arc va être réparé. A signaler : l'éclairage défectueux rue des Aussanges.
- La médiathèque du Doubs propose un musée numérique à la médiathèque de Sancey par le biais de Familles Rurales : en étude.
- La présentation du projet Patronage au Conseil Municipal de Rahon a eu lieu lundi 07 février et s'est très bien passée. Les travaux doivent démarrer fin du mois.
- Un Prêtre (en mission sur le 1<sup>er</sup> plateau) habite à nouveau à la cure de Sancey.
- Précisions sur les travaux zone artisanale de Vellerot :
  - Agrandissement ABS (derrière bâtiment existant, bord de route)
- Projet AGRO JEANNEROT : vente de matériel agricole pour désherbage mécanique : construction d'un bâtiment comportant 3 cellules.
- 2<sup>ème</sup> tirage de l'affouage : fait le 29/01/2022
- Vente châblis prévue
- ONF : aménagement plan forestier en cours : une fois terminé, le mettre à l'ordre du jour d'une réunion de CM pour présentation.
- Signale la détérioration des accotements de la zone Corvée Mourey

- Prochaines réunions de CM :

- 25 mars 2022 (préparation du budget) avec invitation des anciens Conseillers Municipaux si les mesures sanitaires le permettent et si la Salle des Miroirs est à nouveau opérationnelle.

- 8 avril 2022 : vote des CA – CG et BP 2022.

Le Maire clôture la séance à 22H30

Le Maire  
Frédéric CARTIER

